

Handicap Les sites de service public ont trois ans pour se mettre aux normes vis-à-vis des personnes handicapées

Quand Internet bute sur l'accessibilité

« Au départ, le Web devait avoir pour fonction de devenir un média pour tous et sans frontières. Puis il y a eu la bulle Internet : il fallait que les sites soient beaux et visuels avant tout. Au détriment de la fonctionnalité », se souvient Pierre Guillou de l'association Braillet, qui tente de sensibiliser l'opinion publique et les politiques à la cause des personnes handicapées.

Aujourd'hui, la plupart des sites sont totalement inaccessibles aux personnes aveugles, malvoyantes, malentendantes ou connaissant un handicap moteur. « Un comble quand on sait l'autonomie que peut offrir Internet. Surtout qu'il suffit de respecter des règles de bases en amont de la création du site, élaborées par le World Wide Web Consortium. » Non pas que les créateurs des sites veuillent évincer les personnes handicapées,



S. POUZET / 20 MINUTES

seulement ils n'imaginent pas qu'elles puissent utiliser le Net. « Or il existe, par exemple, des consoles de braille et des synthétiseurs vocaux qui retranscrivent le texte des pages Web. Encore faut-il que les sites le permettent. » Mal conçus, ces derniers présentent sou-

vent des liens peu explicites, des photos non légendées, une absence de contraste... Des carences qui devraient bientôt être chassées des sites publics : ceux-ci devront en effet être accessibles à tous d'ici à trois ans (*lire ci-dessous*).

« Malheureusement, au-

cune formation n'est proposée pour l'instant aux webmasters. On sait quoi faire, mais pas comment. Mais c'est déjà une vraie avancée car, pour la déclaration d'impôts par exemple, la personne n'aura plus besoin d'être assistée », souligne Pierre Guillou.

les chiffres

4 500 euros C'est le coût d'une installation pour une personne aveugle comprenant un ordinateur, une console de braille et un logiciel de transcription.

78% des trente sites testés (Télérama, Fnac, SNCF...) par l'association Braillet en septembre 2003 contiennent des scripts exécutables uniquement en actionnant la souris, excluant les handicapés moteurs.

5 millions de personnes handicapées sont recensées en France selon une enquête de l'Insee (1999), dont un million de malvoyants et 100 000 aveugles.

La France, en retard sur ses voisins européens

Se rendre « accessibles aux personnes handicapées ». C'est ce qu'impose aux sites de l'administration la loi sur le handicap adoptée le 3 février, dans son volet Internet. Ils ont trois ans pour s'y conformer. L'Agence pour le développement de l'administration électronique estime que 5 550 sites sont concernés par cette obligation d'adopter les standards définis par le World Wide

Web Consortium, l'organe de normalisation du Web. La France rattrape ainsi son retard sur ses voisins européens : l'Allemagne a décidé en 2002 de rendre accessibles tous les supports d'information publics (Internet, Intranet, CD-Rom, DVD). Le Royaume-Uni a été encore plus précoce puisque son Disability Discrimination Act a été adopté en 1995.

portail

Depuis 1987, l'association Handicapzéro travaille à faciliter la vie quotidienne des malvoyants et des non-voyants. Créé en septembre 2000, leur site Internet est devenu en février 2003 un portail avec des actualités, des programmes télé, la météo, un moteur de recherche... Couleur d'écran, taille et couleur des caractères sont paramétrables. Les non-voyants peuvent accéder à toutes les pages via un afficheur braille ou vocal. L'adresse : www.handicapzero.org

« Une révolution pour plus d'autonomie »

Didier Gras

Informaticien non voyant.

Depuis quand utilisez-vous Internet ?

Depuis neuf ans. Cela a été une vraie révolution pour moi, car je découvrais une vraie autonomie. Je peux aujourd'hui visiter des sites culturels, consulter des livres numériques mais aussi améliorer ma vie quotidienne en achetant sur le Net.

Rencontrez-vous encore des difficultés d'accès ?

Près de 90 % des sites ne sont pas conformes aux règles d'accessibilité. Certains, par exemple, ouvrent des fenêtres intempestives sans alerte ni information pour les fermer. Idem pour les liens mal codés qui ne



S. POUZET / 20 MINUTES

nous disent pas où ils nous mènent. Je m'en sors car c'est mon métier, mais la personne handicapée lambda abandonne.

Constate-t-on des progrès ?

Oui, même si, en même temps, le nombre de sites a augmenté sans que les nouveaux se soient mis aux normes.

culture

Le jeudi 10 mars, Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication, a inauguré le mini-site Internet du Centre des monuments nationaux dédié aux personnes en situation de handicap. Cinq icônes, selon le handicap, permettent ainsi de visiter virtuellement Chambord, le Mont-Saint-Michel, Notre-Dame de Paris...